



2026

MEMO**Déchets**

Votre guide des déchets

L'eau, une ressource précieuse



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Val-de-Charmey

s a i d e f



Informations générales



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Déchèteries (voir plan)

Cerniat

Horaires d'ouverture : **été et hiver**

mardi 17h00 - 18h00

Samedi (1er et 3ème de chaque mois) 10h00 - 12h00

Charmey

Horaires d'ouverture: **été**

Mardi 16h00 - 19h00

Jeudi 16h00 - 19h00

Samedi 10h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Horaires d'ouverture: **hiver**

mardi 16h00 - 18h00

jeudi 16h00 - 18h00

samedi 10h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00

ATTENTION - uniquement pour entreprises à la déchèterie de Charmey

Horaires **été**

Mercredi 15h30 - 17h00

Vendredi 15h30 - 17h00

Horaires **hiver**

Mercredi 15h30 - 17h00

Vendredi 15h30 - 17h00

Horaire déchèterie adapté selon changement d'horaire saisonnier.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Déchets inertes spéciaux

Isolation / laine de verre ou de pierre dans des Big-Bag. Idem pour les **Eternits avec amiante** et les **plaques anti-feu** (Fermacel).

Contact et infos

Commune Val-de-Charmey

Rue du Centre 24

1637 Charmey

026 927 57 57

Responsable de la déchèterie

Marc Olivier Schouwey

079 250 86 76

edilite@val-de-charmey.ch

Déchèteries communales

Aide et conseils sur place lors des heures d'ouverture.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Entreposage des sacs de couleur officiels

Il est déconseillé de déposer les sacs à côté des containers ou à l'extérieur, la veille du ramassage afin d'éviter qu'ils soient éventrés par des animaux.

Déchets hors zone communale

Tous les déchets ne provenant pas de Val-de-Charmey ne peuvent être amenés à la déchèterie.

Macaron de déchèterie

Il est impératif de l'avoir sur soi lors de votre passage à la déchèterie. Le macaron est obligatoire. Des contrôles seront réalisés régulièrement.

En cas de perte, un nouveau macaron peut être demandé au secrétariat communal contre un émolument de CHF 5.00.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Val-de-Charmey

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J	1 <small>Nouvel-An</small>			2		4 <small>Fête-Dieu</small>
V	2 <small>Lendemain de Nouvel-An</small>			3 <small>Vendredi-Saint</small>	1	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5	3	7
L	5	2	2	6 <small>Lundi de Pâques</small>	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 <small>Ascension</small>	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24	28
L	26	23	23	27	25 <small>Lundi de Pentecôte</small>	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Val-de-Charmey

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale	5	3		5
D 5		2	6	4	1 Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères

tout déchet ménager qui entre dans un sac poubelle de 17, 35 ou 60 litres s'élimine dans des sacs officiels de couleur jaune, **y.c. masques et mouchoirs.**



Flacons en plastique avec bouchon

Ils sont récupérés dans certains points de vente ou jetés dans les **sacs-poubelle des ordures ménagères.**



Litière de chat

La litière est à mettre dans les sacs-poubelle des ordures ménagères.



Bois

A déposer dans la benne à bois. Les grandes pièces doivent être démontées et séparées des éléments métalliques. **Aucun bois de démolition n'est accepté à la déchèterie - longueur max 2 m.**



Textiles et chaussures

Propres et en bon état uniquement. A déposer emballés dans des sacs fermés dans le container ad hoc. Les chaussures doivent être nouées par paire.



Déchets spéciaux des ménages

Obligation de vous adresser aux surveillants de la déchèterie qui vous indiqueront l'emplacement ou la manière de les éliminer.



Déchets encombrants combustibles

Les objets dont la dimension ne permet pas de mise en sac poubelle (jusqu'à 60 litres) sont déposés à la déchèterie. **Cette benne n'est pas un fourre-tout.**



Cartouches d'encre pour imprimantes

sont à retourner aux points de vente. Il est possible de les déposer à la déchèterie en vous renseignant auprès d'un surveillant.



Médicaments

A rapporter **exclusivement** à votre pharmacie qui procédera à leur élimination.



Sagex

uniquement de couleur blanc et propre dans l'emplacement prévu à cet effet.



PET

A la déchèterie. Seules les bouteilles marquées d'un sigle PET sont admises et doivent être aplaties avant de les déposer dans les grands sacs bleus.



Aluminium et boîtes de conserve

peuvent être déposés à la déchèterie (boîtes débarrassées de leur papier et rincées et les cannettes en alu écrasées).



Capsules de café

Les capsules de café sont à déposer dans le container prévu à la déchèterie.



Verre

est déposé à la déchèterie ou dans les endroits habituels. **ATTENTION :** pas de capsules, bouchons, couvercles ou autres éléments.



Verre plat

A éliminer dans la benne des déchets inertes.



Papier et carton

peuvent être déposés à la déchèterie. Les journaux et le papier seront soigneusement emballés ou ficelés et les cartons écrasés avant de les introduire dans la benne.



Huiles minérales et végétales

A vider dans les conteneurs ad hoc en veillant à bien séparer les huiles végétales (de cuisine) et minérales (de graissage). Si besoin, demandez des précisions aux surveillants de la déchèterie.



Déchets compostables ménagers

A composter de préférence au jardin (épluchures de fruits et légumes, fleurs, etc). Une benne est à votre disposition pour vos déchets organiques.



Appareils électriques et électroniques

A ramener **en priorité** aux commerces spécialisés ou les éliminer en les déposant sur les palettes cadre.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne destinée au dépôt de la ferraille. Longueur maximum 2 m.



Déchets inertes (petites quantités)

Articles isolés : à éliminer dans la benne des déchets inertes (porcelaine, poterie, pot de fleurs, etc). **Démolition ou gros objets :** à éliminer par une entreprise spécialisée.



Peintures

Les peintures, solvants ou déchets toxiques doivent être remis aux fournisseurs spécialisés. A déposer dans la palette des déchets spéciaux. Les surveillants de la déchèterie peuvent vous renseigner.



Déchets de chantier

Les déchets de chantier sont à faire évacuer par une entreprise spécialisée et **ne sont pas admis à la déchèterie.** Seuls les déchets de chantier de petites quantités, soit 1 m3, sont admis à la déchèterie.



Dépouilles d'animaux

Les cadavres d'animaux d'élevage ou de compagnie doivent être acheminés à la STEP de Broc uniquement, du lundi au samedi, entre 9h00 et 11h00, excepté les jours fériés.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter **de préférence** aux fournisseurs spécialisés. On peut aussi les déposer sur la palette prévue à cet effet.



Véhicules payants

Les objets suivants sont soumis à émoulement à la déchèterie: CHF 10.00/batterie CHF 5.00/pneu sans jante CHF 15.00/pneu avec jante



Piles et accumulateurs

sont à rapporter au magasin ou à déposer à la déchèterie. **ATTENTION :** ils ne doivent pas être évacués dans les ordures ménagères.



Déchets de jardin

Le gazon est à déposer dans la benne qui se trouve à la déchèterie.



Berlingots / Briques à boissons

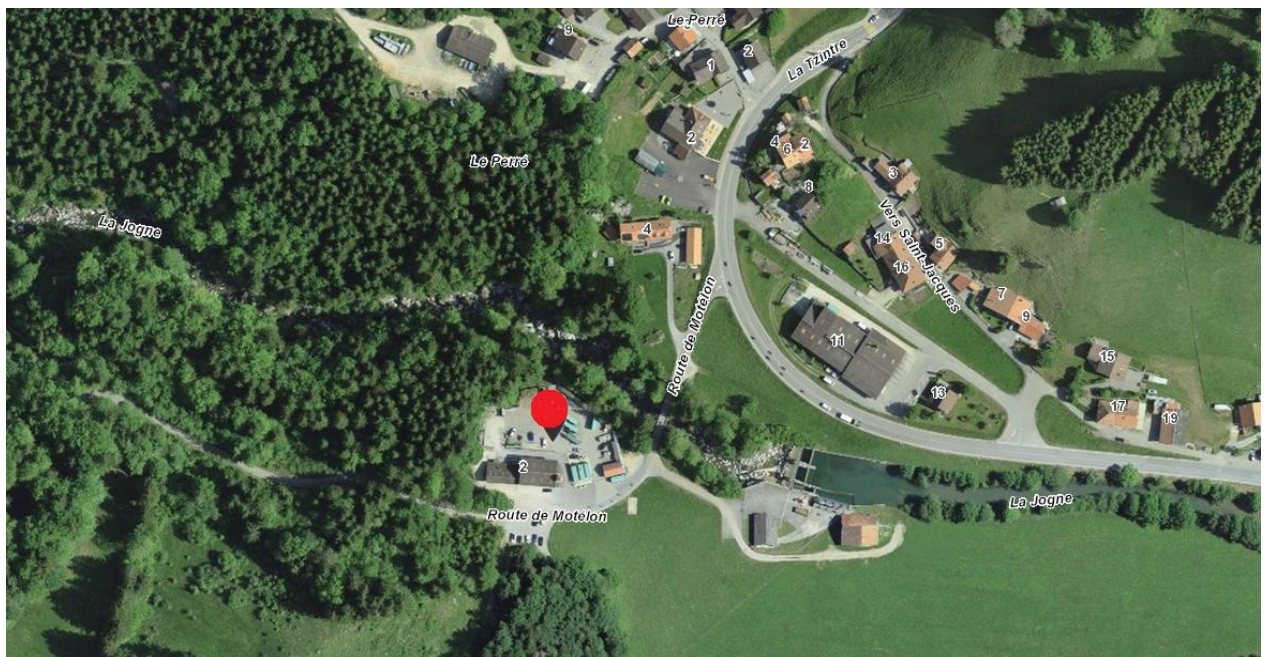
A jeter dans les ordures ménagères (et non dans le carton).



Couche-culotte

A éliminer dans des sacs officiels de couleur jaune. Il en va de même pour **les masques et mouchoirs.**

Déchèterie de Charmey - Route de Motélon 2



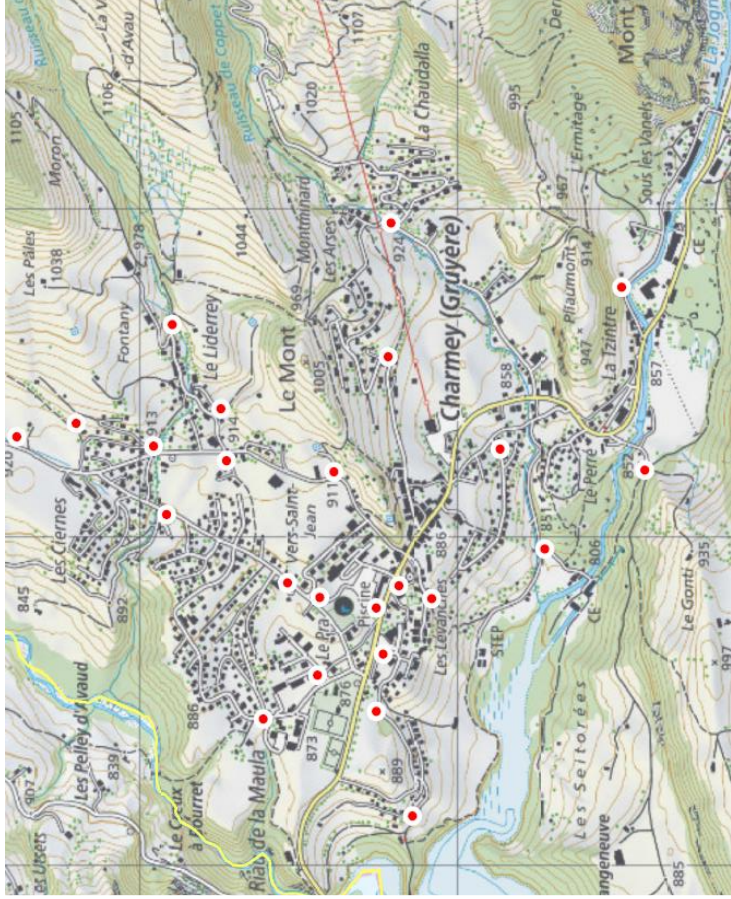
Déchèterie de Cerniat - Entre deux Ruz 2





Emplacements des Robidog

Charmey



Cerniat

